

Réidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri
n° 971/Mob.civ.
Rép. à n° 249/Mobciv.
du 16 novembre 1944.-
Objet :
Demande d'emploi
Mr SCHAILLIE.-

Ruhengeri, le 7 décembre 1944

C
Monsieur le Chef de Service,

En réponse à votre lettre émargée, j'ai
l'honneur de vous transmettre en annexe la lettre que m'a-
dresse le R.P. Gesché, Supérieur de la Mission de Rwaza, au
sujet de la demande d'emploi de Mr Schaillie.

La Mission de Rwaza étant le seul or-
ganisme se livrant à la fabrication des cigres, en territoi-
de Ruhengeri, c'est donc à elle que je m'étais adressée.

Ruhengeri



4908

L'Administrateur Territorial
D.Vauthier

A Monsieur le Chef de l'Office Provincial de la Mobilisation civile
à USUMBURA

Sous le couvert de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI

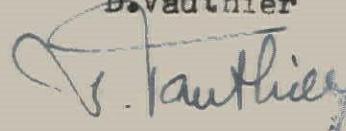
Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri
n° 944/Mob.civ.
Objet :
Demande d'emploi
Mr SCHAILLIE

C
Ruhengeri, le 29 novembre 1944

Révérend Père Supérieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous un télégramme que me transmet le Chef de l'Office Provincial de la Mobilisation civile du Ruanda-Urundi, et me priant de lui faire savoir si cette candidature n'intéresse pas les industries manufacturières de mon Territoire; comme la mission de Rwaza est le seul établissement se livrant à la cigarerie en territoire de Ruhengeri, je me permets de vous demander de bien vouloir me faire savoir si cette demande d'emploi est susceptible de vous intéresser.

L'Administrateur Territorial
B.Vauthier



AU REVEREND PERE SUPERIEUR DE LA MISSION DE RWAZA

TELEGRAMME

Déposé à Léopoldville le 10 novembre 1944 et reçue le 13 novembre 1944

N° 126

Classement : MOBCIV

PROGOU USUMBURA

86110 MC réfugié belge Schaillie ouvrier cigarier qualifié trouve pas emploi dans manufactures Katanga stop Pouvez vous pas lui procurer emploi conforme sa qualification

PLACEMENT